

# **Conformités des paysages ruraux et parcs naturels : l'exemple wallon du Parc naturel de la Vallée de l'Attert**

CHARLES CHRISTIANS (avec la collaboration de SERGE SCHMITZ)  
*Département de Géographie*  
*Université de Liège*

**Abstract:** The landscape of a nature park is not a relic landscape but a living cultural landscape. The paper questions the conformity of the landscape in the regional nature park of the Attert valley. It analyses more specifically (1) the conformity to the natural environment and the economic context, (2) the conformity from a semiotic or cultural point of view, and (3) the recognition and the management of the landscape as heritage. It states that few landscape features are preserved from the past. Nevertheless the landscape of the Attert valley maintains an identity due to old settlements, and the influence of the natural environment. The rural policy of renovation since 1970, together with the regional nature park activities, and the coming landscape Charter are useful tools to manage the landscape. However, these tools experience trouble with restraining the increase of real-estate due to the proximity of the Great Duchy of Luxembourg.

**Résumé :** Le paysage d'un parc naturel n'est pas un paysage relique mais un paysage culturel vivant. L'article interroge la conformité du paysage du Parc naturel de la Vallée de l'Attert et plus particulièrement les triples points de vue : (1) de la conformité au cadre physique et économique (2) de la conformité culturelle ou sémiotique et (3) de la reconnaissance et de la gestion de ces paysages en tant que paysages patrimoniaux. Il constate que peu de structures paysagères sont conservées du passé, mais que le paysage conserve une identité liée aux données du milieu physique et au bâti ancien. La politique de rénovation rurale entamée dès les années 1970 puis les initiatives du Parc naturel jusqu'à la prochaine Charte paysagère sont des outils utiles à la gestion paysagère mais qui peinent à contenir la pression immobilière liée à la proximité du Grand-Duché de Luxembourg.

## **1. Les parcs naturels : gage de qualité paysagère ?**

Un parc naturel en Wallonie est « un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis (...) à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné » (Décret sur les parcs naturels du 16 Juillet 1985 modifié par le Décret du 3 juillet 2008). En pratique, il s'agit pour les autorités régionales et communales de proposer un autre type de développement plus respectueux des héritages locaux. Il est d'ailleurs remarquable que la grande majorité des parcs naturels en Wallonie se situent en périphérie du territoire, là où les influences des grandes villes sont moindres.

Le paysage en tant que « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention Européenne du Paysage, 2000) devrait laisser apparaître ce développement spécifique des parcs naturels, plus soucieux des héritages biologiques et culturels. Les différentes actions du Parc naturel devraient transparaître dans le paysage et le paysage servir à la fois de carte de visite et d'indicateur de la bonne gestion du territoire. Les autorités régionales et communales sont conscientes de cet enjeu. Aujourd'hui, le Décret du 3 juillet 2008 renforce cet enjeu en prévoyant l'adoption d'une charte paysagère dans les parcs naturels de Wallonie. La qualité paysagère qu'elle étudiera et qu'elle défendra en fera non seulement un indicateur de bonne gestion d'un territoire mais elle deviendra un moyen préalable de réflexion et de pilotage du développement de celui-ci

Néanmoins, les questions de la méthode, des indicateurs, de la mesure de cette qualité paysagère sont importantes. Comme Antrop (2006) lorsqu'il discute de la notion de paysage soutenable, il s'agit plus de déterminer la ligne de conduite pour les futurs aménagements que de conserver les paysages par le maintien des pratiques qui l'organisent. Le paysage d'un parc naturel n'est pas un paysage relique mais un paysage culturel vivant. Plus que l'apparence, il s'agirait de conserver l'identité des lieux et des paysages (Antrop, 1998).

La notion de conformité du paysage, déjà proposée par Noirfalise (1970), devrait dans le cas des parcs naturels wallons s'affranchir de sa simple détermination biophysique pour intégrer les héritages des différents usages du sol mais également l'approche sémiotique qui s'intéresse aux significations culturelles données aux paysages (Berque, 1984; Cosgrove, 2002). Car le paysage perçu et les significations associées sont intimement liées (Schmitz, 2001, 2004). Questionner la conformité du paysage nécessite de répondre aux questions déjà mises en exergue par Neuray (1982) : « Pour qui? Pour quoi? ». Car l'agriculteur ne partage pas les mêmes desseins que le nouvel habitant ou que le touriste de passage (Christians, 1983).

Cette contribution propose d'étudier différentes approches de la conformité dans le Parc naturel de la Vallée de l'Attert. Des paysages que Charles Christians a vu évoluer quasi quotidiennement pendant un demi-siècle. Comment deviennent aujourd'hui les paysages traditionnels hérités du passé - les paysages « reliques » (Van Eetvelde, Antrop, 2005) -, les paysages qui expriment bien les caractéristiques régionales et culturelles du territoire dans lequel ils se situent - les paysages « identitaires » -, et les paysages beaux et riches - les paysages

« patrimoniaux »? Et d’abord, les paysages conformes aux milieux biophysiques du Parc dans lesquels les paysages ruraux se développent compte tenu des activités humaines qui s’y superposent ?

## 2. Les traits majeurs du Parc naturel de la Vallée de l’Attert.

Le territoire du Parc naturel de la Vallée de l’Attert correspond entièrement au 7 095 ha de la commune d’Attert, résultant du regroupement, en 1977, des cinq anciennes communes de Nobressart, Nothomb, Thiaumont, Tontelange et Attert. Ce territoire jouxte vers le sud la commune d’Arlon et, à l’est, il est frontalier du Grand-Duché de Luxembourg.

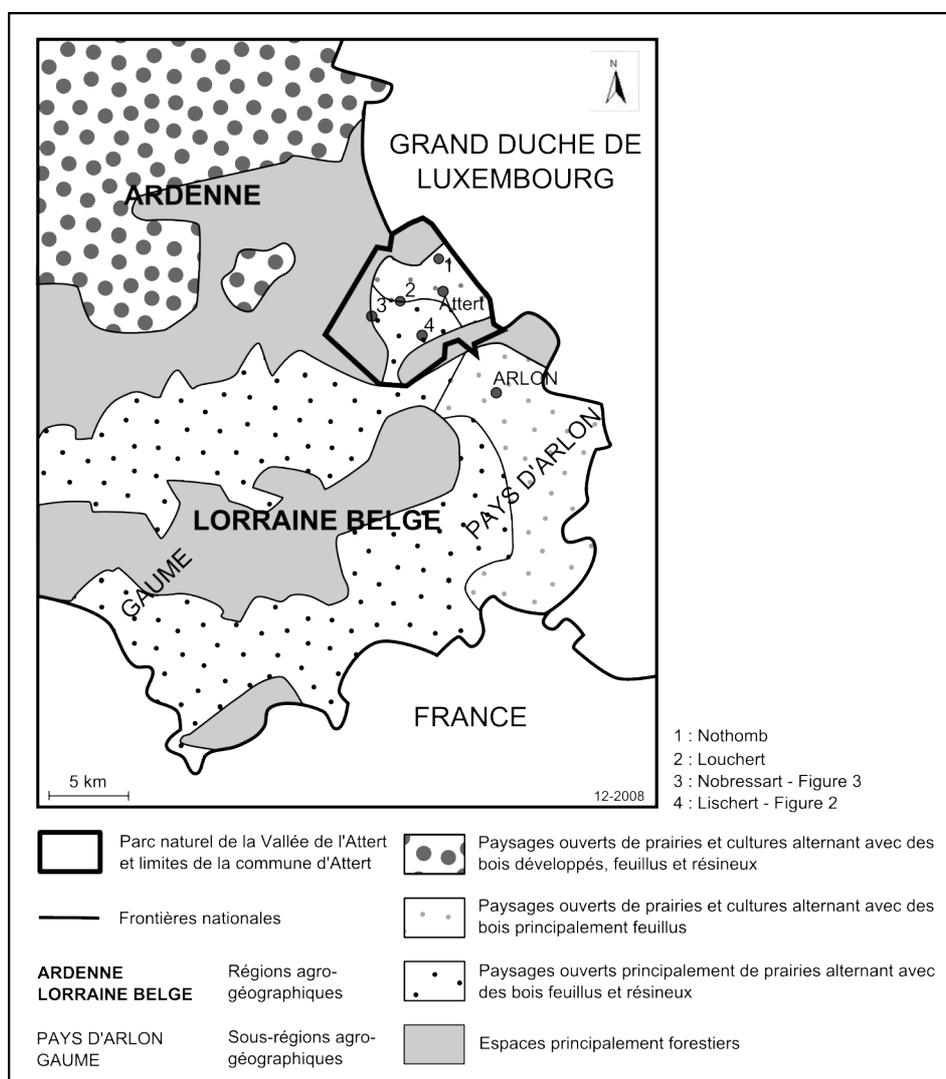


Figure 1 : Localisation du Parc naturel de la Vallée de l'Attert dans son contexte paysager

Entre les dominantes forestières de la retombée ardennaise au nord et l'espace forestier plus restreint de la première remontée – la première côte – de la Lorraine belge au sud sur lesquelles s'étendent un peu Parc et commune, l'essentiel de leur espace est la vallée même de l'Attert et de ses nombreux ruisseaux affluents; celle-ci constitue une zone abaissée dont les replats peu pentus deviennent des versants plus redressés jusqu'aux cours d'eau, le tout essentiellement cultivé. Les deux systèmes nord et sud se rapprochent à l'ouest pour fermer le troisième système, l'amphithéâtre de vallée qui s'ouvre à l'est. Le bassin de l'Attert (avec celui de la Sûre) est une véritable encoche du bassin du Rhin entourée de toutes parts par celui de la Meuse.

Sans vouloir entrer dans les détails du tableau géographique des trois ensembles attertois, notons que, au nord, la limite du bassin versant de l'Attert s'installe dans les roches dures du primaire jusqu'à 475m d'altitude maximum et, aussi, localement sur du secondaire ; au sud, la limite se situe principalement dans les grès sableux du secondaire. Le système de la vallée de l'Attert est en entier dans les marnes et les argiles secondaires à 360-320m d'altitude pour les replats, à 330-310m d'altitude pour le fond de la dépression.

Voilà le support premier du paysage dont les composantes biologiques de flore et de faune ont d'abord été artificialisées par les techniques de plus en plus sophistiquées de l'agriculture et de la foresterie (Christians, 1996). Le paysan est devenu agriculteur puis exploitant agricole. Les landes ardennaises et les pâtures-sarts du 18ème siècle ont disparu, les longues et étroites lanières des champs ont fait place, bien plus récemment il est vrai, aux grands îlots d'exploitation massifs que les deux remembrements des années 1970 et les deux des années 1985 ont construits ; la concentration des fermes a fait de même. La plus étendue des exploitations de la commune atteint aujourd'hui 230ha avec une moyenne communale de 80ha ; 70% des exploitants veulent encore augmenter la superficie de leur exploitation. Les mutations spatiales liées à l'urbanisation des campagnes ont bouleversé l'habitat rural traditionnel de façon exceptionnelle en raison de la dynamique économique remarquable du Grand-Duché de Luxembourg : nouvelles maisons d'habitation et lotissements s'installent. De 2770 habitants en 1977, la population a atteint 4656 habitants en 2005 et frôle les 5000 habitants maintenant; le prix des maisons d'habitation est passé de 100 847 Euros en 2000 à 222 578 Euros en 2005; les villas, bungalows et maisons de campagne atteignent 272 857 Euros la même année (toujours hors frais de notaire et hors taxes).

Néanmoins, le Parc naturel reste bien dans le rural au 21ème siècle, mais un rural modernisé dans ses 90% agricoles et forestiers, essentiellement dans ses

60% agricoles il est vrai, un rural bousculé par l'urbanisation dans ses 10% de bâti, de chemins et d'espaces communautaires.

### **3. La conformité au cadre physique et économique**

#### **3.1. L'agriculture et la forêt**

Devant vivre de leur terroir, les agriculteurs ont été - et sont toujours- ceux qui ont le mieux adapté leur occupation du sol aux conditions physiques du milieu, laissant aux forêts les plus fortes pentes - de plus de 30% dans les entailles hydrographiques des hauteurs bordières nord et sud - et leur laissant également les sols les plus médiocres sur fortes pentes ou non (sols limono-caillouteux sur la frange ardennaise et le nord de la dépression, sols sableux squelettiques sur le front de côte du sud et ses abords, sols argileux lourds en plages émiettées dans la dépression même). Cette situation territoriale a été figée dans les années 1975 par le Plan de Secteur, qui a, par là même, délimité l'extension inchangeable des terres agricoles sans y distinguer toutefois la diversité des productions. L'espace agricole profite de ce que la quasi totalité du territoire n'atteint pas des déclivités de 15% et que 75% des sols sont bien drainés ou modérément secs à modérément humides.

Les orientations économiques actuelles ont conduit à un élevage bovin surtout viandeux qui a entraîné une dominante quasi exclusive des prairies pâturées et fauchées. Il en a résulté que les labours ont largement régressé et ont été ramenés aux replats les moins pentus sous 4% et aux sols les mieux drainés. Les 20 à 25% de l'espace agricole qu'ils représentent encore se retrouvent autour de Nothomb surtout, au nord d'Attert et en quelques petites plages aux abords de Heinstert, de Parette, de Post et de Nobressart.

Il faut conclure que les paysages agricoles et forestiers attertois se répartissent sous nos yeux en des touches variées et dans une harmonie et une finesse exceptionnelles par rapport à leur support topographique –relief et pentes-, géologique et pédologique. La conformité physique et économique est bien nette aujourd'hui (Figures 2 et 3).



Figure 2 : Vue vers le nord à partir du cimetière de Lischert au pied du front boisé de cuesta. Le relief mollement ondulé de la vallée de l'Attert et en arrière plan se profile la retombée boisée de l'Ardenne. La dominante est aux larges prairies accompagnant l'élevage bovin. Quelques terres de labours sur les replats et de nombreux bois et parcelles en lanières sur les pentes plus fortes ou sur les moins bonnes terres.



Figure 3 : Vue à partir de la retombée ardennaise située au nord du village de Nobressart à partir du nord. A l'avant plan un verger abandonné puis des prairies qui ont recolonisé les terrassettes jadis en labours. Dans le fond du vallon, le village composé de grosses fermes - aujourd'hui reconverties pour la résidence et de maisons ouvrières jointives. Sur l'autre versant, une alternance de prairies, de bois et de labours en fonction de la topographie et de la pédologie. Au loin, la première côte de Lorraine et son front boisé. Au centre de ce paysage, les pylônes de la ligne à haute tension perturbent le caractère pittoresque de cette vue.

Si nous cherchons à savoir ce qu'étaient ces paysages dans le passé et comment ils se comportaient alors par rapport au milieu biophysique et aux contraintes économiques, si nous cherchons ce qu'il en reste, si nous cherchons à identifier des *paysages-reliques*, la tâche sera pratiquement vaine en dehors de la géographie historique.

Rien ne reste d'un passé lointain si ce n'est les bois et forêts feuillues dont les limites ont d'ailleurs pu varier. Les paysans d'avant la fin du 18ème siècle vivaient avec leurs droits de pâturage en forêt ainsi que dans les landes qui existaient alors. Les terres cultivées étaient entièrement consacrées aux productions de consommation humaine en général aux mains de petites fermes familiales. Avec la pression démographique de la première moitié du 19ème siècle, il a fallu produire plus, les landes les meilleures ont été mises en culture (et les autres boisées), les techniques agronomiques se sont perfectionnées, les premières prairies artificielles sont apparues pour remplacer les landes disparues et le pâturage en forêt réglementairement supprimé. Avec plus de 70% de labours à cette époque, les parcelles devaient être aussi horizontales que possible: sur pentes, elles se sont étirées en lanières étroites parallèlement aux courbes de niveau et se sont succédées de haut en bas en terrassettes séparées parfois par un talus. Le développement incessant des herbages est une des causes de la disparition de ce paysage-là. Quelques reliques ont subsisté, par exemple celle du quartier de lanières existant toujours sur la pente du nord de Nobressart (Figure 3).

Pour retrouver le paysage d'aujourd'hui, il faut ajouter au progrès herbager, les agrandissements parcellaires dans des fermes de plus en plus étendues et ceux résultant des remembrements, comme dit plus haut.

### **3.2. L'habitat.**

C'est dans le monde de l'habitat rural que les *paysages-reliques* sont vraiment pertinents, tout étant que les villages se sont conformés également au cadre physique plutôt dans le passé et économique quelque soit la période.

De la carte de Ferraris du troisième quart du 18ème siècle aux deux tiers du 20ème siècle, les sites des villages n'ont pas évolué. Leur toute grande majorité se localise dans une vallée et sur les pentes ou replats voisins. La protection climatique persiste aussi sur ces derniers car ils se maintiennent en contrebas des hauteurs qui entourent de toute part la dépression. Les bâtiments de ferme, les

demeures des propriétaires, les églises et leur presbytère, les maisons communales aujourd'hui désaffectées, les écoles, datent de fin 18ème ou du 19ème, c'est selon. Les chapelles votives, les lavoirs et les cimetières sont aussi de la même époque. C'est le « vieux » village, organisé en blocs de maisons et de petites fermes jointives alignées le long de la rue souvent en arrière des usoirs où s'accumulaient les fumiers. Les plus grosses fermes à plusieurs bâtiments, parfois en carré, n'étaient pas et ne sont pas encore aujourd'hui accolées aux blocs décrits plus haut.

Après une forte hausse démographique, les territoires de la commune actuelle ont atteint les 5000 habitants avant la première guerre mondiale. Ce maximum a ensuite connu une période d'exode rural jusqu'après la fin de la guerre 1940-1945, période suivie par une nouvelle hausse de population qui s'est accélérée surtout après la décennie 1970. Il en a alors résulté une densification des noyaux villageois et des alignements plus continus des bâtisses en rue. Les nouvelles constructions se sont ensuite installées en dehors du noyau ancien, le long des chemins ruraux qui en sortent. Le Plan de Secteur de 1975 a joué un grand rôle ici aussi; en plus des noyaux anciens, il a entériné et étendu les extensions linéaires de constructibilité le long des chemins et des routes pour tous les villages sans toujours tenir compte des zones inondables ou des débordements des nouvelles constructions sur les hauteurs situées en dehors des sites anciens au détriment des paysages agricoles ou forestiers.

Comme déjà signalé, l'augmentation sans cesse accrue de la population a entraîné une flambée des prix des habitations. Il faut y ajouter l'emballement des prix des terrains à bâtir qui valent jusqu'à dix fois le prix des terres agricoles. L'attrait des emplois au Grand-Duché de Luxembourg s'y accompagne d'une telle hausse du coût des logements et des parcelles bâtissables que la Belgique - et notamment Attert - apparaît encore intéressante.

Ainsi, l'habitat est souvent moins conforme au cadre physique de nos jours mais il réagit sur l'heure aux impératifs économiques de la demande.

L'exemple du petit hameau de Louchert va à contre-courant: il est, lui, démonstratif d'une double conformité au cadre physique et économique. Le site du hameau comptant cinq maisons est l'interfluve qui s'élève très modérément entre deux ruisseaux affluents de l'Attert comme c'était le cas de la grosse ferme originelle. Localisé sur quelques mètres de sable assurant un bon drainage des eaux de pluie, il est à l'abri des argiles imperméables du sous-sol et des versants de l'interfluve.

Devenues toutes des résidences familiales permanentes, rachetées à gros prix, les maisons du hameau étaient toutes des fermes dont une seule, la plus grosse, existait au 18ème siècle. C'était une construction datant des années 1750, comptant plus de 100ha et habitée par un fermier. Au milieu du 19ème siècle, au moment de l'apparition des premières machines agricoles, le propriétaire non exploitant habitant Arlon n'a pas pu satisfaire aux besoins d'équipement pour le travail dans sa grande ferme. Il l'a divisée en cinq exploitations d'environ 20ha et quatre bâtiments de ferme nouveaux ont vu le jour. Un de ces bâtiments restauré et réaménagé a été retenu comme exemple-modèle des fermes moyennes du Parc naturel.

Tout à proximité, l'étang principal de l'ancienne forge de la Luxeroth - forge également isolée - a, en son temps, fait l'objet d'un projet d'aménagement en pêcheurie avec l'installation d'un accès grillagé, d'un petit débit de boissons et le projet d'un camping de haut niveau dans le petit bois voisin. Cela a été conçu avant le Plan de Secteur de 1975 et avant la fusion des communes de 1977. L'avis négatif d'une des deux anciennes communes bordant l'étang a fait capoter toutes les facettes du projet et a permis le maintien de l'aspect hérité du hameau de Louchert. La zone entière entourant le hameau a été classée en zone agricole au Plan de Secteur et ce à la suite de la demande des cinq exploitants agricoles du lieu, tous âgés et soucieux d'abord de sauvegarder l'exploitation de leurs terres. Cela n'y autorise aujourd'hui que des constructions agricoles. Le Plan de Secteur peut ainsi être, à la fois, la meilleure et la moins bonne des solutions.

#### **4. La conformité culturelle ou sémiotique**

Cette conformité culturelle, d'abord, est intimement liée à l'image, au tableau paysager que perçoivent et vivent les Attertois et leurs visiteurs. Mais que de différences de vie et de culture entre eux :

- L'exploitant agricole fréquente la campagne et son village comme cadre de vie depuis son plus jeune âge mais il perçoit plus tard tout le grand espace paysager essentiellement comme travailleur et pour en vivre, comme déjà dit.
- Le villageois de souche qui n'est pas agriculteur vit de tout près avec et dans la société de son village, dans le cadre de vie de celui-ci ainsi que dans celui des villages proches où vivent sa famille ou ses amis ; le grand espace paysager est pour lui le lieu de promenades qu'il aime et où se retrouvent la joie d'admirer et de découvrir son patrimoine ou d'associer nature et plaisirs.
- Le nouvel arrivant au village, lui, a choisi de s'y installer, nous ne dirons pas « librement » car il doit satisfaire à la contrainte de bien se localiser par rapport à son lieu de travail, en distance, en moyen de déplacement, avec un logement à

prix acceptable, avec des équipements scolaires, commerciaux et de services accessibles. Peut-être en premier lieu, le choix a-t-il été aussi lié au calme d'un cadre de vie villageois et paysager de qualité. S'y intégrer exigera souvent un effort soutenu du nouveau venu car ses repères sociaux et environnementaux peuvent être tellement différents et ses promenades si nouvelles (Schmitz, 2003).

- Le touriste ou le randonneur recherche sans hésitation les beaux paysages, riches en découvertes de tous types dans lesquels il recherche l'enrichissement permanent et varié de l'esprit et des sens.

La facette des paysages à étudier ici est donc celle du tableau paysager, perçu et vécu. Une enquête (Planchat-Hery, 2008) auprès d'un échantillon d'agriculteurs du Parc naturel a explicité ce qu'ils ne voulaient pas voir disparaître de leur paysage. En premier, sa ruralité dans le parc naturel, ses zones sauvages (entendez : les réserves naturelles), les arbres remarquables, le calme des circulations automobiles dans les villages. En ce qui concerne ce qu'ils ne veulent pas voir apparaître, ils insistent sur leur refus d'une agriculture de biocarburants et d'une monoculture dominante, leur opposition à la construction de voiries rapides dans les champs et à l'installation de clôtures ou de haies le long des chemins ruraux. Leur opposition concerne aussi les habitations construites en zones d'intérêt paysager et les lotissements désordonnés. Professionnellement, ils regrettent de plus que des agriculteurs grand-ducaux viennent louer de plus en plus de terres agricoles dans le Parc grâce à leur proposition de fermages bien plus élevés que ceux que peuvent payer les Attertois, ce qui handicape beaucoup le souhait de ceux-ci d'agrandir leurs exploitations. Esthétiquement, ils regrettent l'installation de la ligne à haute tension (Figures 2 et 3) qui défigure le paysage du Parc de part en part. Au total, les agriculteurs du Parc souhaitent conserver leur paysage et son « fonctionnement » en l'état, regrettant d'abord les changements inhérents à l'installation des nouveaux résidents.

Pour la population en général et pour les touristes, le tableau paysager se lit différemment. Il attire en premier lieu par les dénivellations dues au relief et par les vues longues et larges des grands panoramas. On les trouve évidemment sur les hauteurs encadrant la vallée de l'Attert (l'homme aime dominer le paysage ou être dominé – l'effet « montagne » - ...). Ensuite vient la diversité paysagère, à savoir la mosaïque des parcellaires d'affectation du sol et, pour les accentuer, les lisières les plus visibles qui les soulignent, dans un ordre croissant : les haies, les alignements d'arbres, les lisières forestières, les fronts de villages (psychologiquement, l'homme est un animal de lisière, depuis la recherche de nourritures variées dans différents milieux pour les anthropoïdes jusqu'au choix

du bord de l'eau pour les touristes du littoral aujourd'hui...). Ajoutons-y la succession des plans topographiques qui se relaient jusqu'à l'horizon (Neuray, 1982). Une vingtaine d'aires paysagères ont été mises en évidence qui ont permis de répondre à cette perception détaillée du tableau paysager du Parc (Christians, 1998).

La retombée ardennaise au nord est en général presque uniformément consacrée à la futaie d'épicéas avec des entremêlements de feuillus vers les zones cultivées jouxtant les affluents de l'Attert ; là, les lisières sont bien marquées et les chemins de promenade nombreux. Au sud, la côte lorraine est d'un relief appuyé avec des lisières attrayantes de bois feuillus. La dépression elle-même est un ensemble très varié de prairies dominantes avec des labours peu nombreux et des bois morcelés dont on a présenté plus haut les relations avec le cadre physique. Il résulte de cette diversité paysagère la présence répétée de lisières boisées, de haies qui entourent encore souvent les prairies, d'alignements d'arbres qui animent les vues et renforcent les variations d'altitude que le regard perçoit si bien. La dépression de l'Attert est un espace privilégié dans ces domaines-là : le regard filtre entre les lisières à l'intérieur même des paysages et s'appuie sur le relief tout en douceur des replats et vallons ; c'est notamment le cas assez exemplatif du centre de la dépression avec des quasi-bocages et de petits bois feuillus de Schockville à Attert et Post.

La conformité régionale se retrouve bien dans les *paysages identitaires* du Parc naturel d'Attert, vus dans leur conformité physique et culturelle. Comme déjà dit, le Parc est pour l'essentiel constitué par la dépression de la vallée de l'Attert et de ses affluents. Pour le spécialiste, c'est le système géographique d'une dépression subséquente au pied de la première côte lorraine, selon le système régional du grand Bassin parisien dont la Lorraine est la partie nord-est, principalement située en France et très partiellement en Belgique. Pour l'agriculteur, les villageois, les touristes et randonneurs, c'est un bon terroir, c'est un beau pays, ressentis profondément en eux-mêmes par l'expérience ou la découverte, sans l'arsenal des documents.

## **5. Culture et région se rejoignent dans l'identification des paysages patrimoniaux à protéger.**

Les paysages agricoles et forestiers d'une part, les paysages habités d'autre part peuvent être qualifiés de *paysages patrimoniaux* lorsqu'ils se maintiennent dans leur physionomie du passé mais aussi lorsqu'ils sont des repères significatifs pour la culture populaire ou pour les spécialistes scientifiques ou artistiques, et aussi lorsqu'ils recèlent une richesse biologique de grande valeur, problème qui

n'a pas été présenté ici (Christians, 1998).

La reconnaissance des qualités paysagères de la Vallée de l'Attert est bien antérieure à la création du parc qui date de 1994. L'Inventaire des Sites des années 1960 a été le premier à repérer douze lieux de qualité dont deux villages, et déjà celui de Nobressart (Figure 3) retenu maintenant comme un des « Plus beaux villages de Wallonie ». Dès 1973 une étude sur l'aménagement agricole, touristique et immobilier recommande, afin de préserver les paysages de la Vallée de l'Attert, de choisir des endroits pour l'extension de l'habitat et d'étudier la disposition des nouvelles maisons par rapport aux anciennes, de choisir certains types de revêtement et de couverture de toits (Neuray, 1973). Le Plan de Secteur de 1975 a identifié quelques zones rurales d'intérêt paysager dont à nouveau le village de Nobressart et une des sept réserves naturelles à vocation de sauvegarde de la faune et de la flore. Le Plan Communal de Développement Rural de 1997 reprend quinze noyaux villageois d'intérêt architectural parce que hérités d'avant 1940 et il dessine les limites des territoires remembrés sur lesquels le paysage agraire a été profondément bouleversé. Depuis 2002, la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne a, de son côté, proposé plus de dix sites Natura 2000 tant dans les forêts que sur les terres agricoles, espaces ainsi soumis à un minimum de sauvegarde dans leur affectation du sol et, par ricochet, dans leur paysage.

Parmi les documents majeurs de sauvegarde des paysages, le Plan de gestion du Parc Naturel présidé par le Député-Bourgmestre J. Arens est capital. Ce plan a accompagné la création du Parc naturel et un projet de nouvelle rédaction a été confié à M. Nickers pour être soumis à la Commission de gestion du Parc. Il prévoit de protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager, spécialement les patrimoines typiques et l'espace en général. Relevons qu'il doit « faire en sorte que les habitants traditionnels et les nouveaux résidents puissent vivre en harmonie et se sentent intégrés au territoire et responsables collectivement. L'histoire, la culture, le patrimoine bâti, naturel et humain comme source multiple de références sont particulièrement mis en avant » (Nickers, 2008). « Vivre et appartenir au territoire », il n'y a pas de réussite sans cela.

Une Charte paysagère est prévue et servira de référence lors de l'examen de toute demande de permis susceptible de modifier le paysage. La charte paysagère est un outil d'aide à la gestion du territoire, une sorte de « contrat » établi sur base volontaire en concertation avec les acteurs locaux. Elle fixe les objectifs à atteindre, les priorités et les moyens de protection et de valorisation à

court, moyen et long terme. Elle est, aujourd'hui, obligatoire pour les parcs naturels (Décret 3 juillet 2008). Il apparaît nécessaire de renforcer une stratégie d'ensemble où paysage-urbanisme-architecture sont imbriqués. Le paysage est une notion transversale à Attert, le paysage agricole et forestier occupe le plus d'espace, le paysage bâti est occupé par le maximum de population, en pleine croissance ici, on l'a vu.

La Charte paysagère précédera-t-elle une révision nécessaire du Plan de Secteur ? Les extensions de l'habitat villageois à l'intérieur des vieux noyaux et, exagérément, en ruban le long des voiries sortant des villages, méritent bien cette révision. Un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural appliqué par l'Administration communale avec l'assistance architecturale de la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne assure en tous cas une meilleure intégration possible du nouveau dans le patrimonial. Un autre Règlement communal régissant l'abattage et la protection des arbres et des haies complète un règlement de la Région wallonne visant à la replantation et à l'entretien des haies. Les paysages d'herbages voient ainsi sauvé au mieux leur bocage menacé. Le fauchage tardif des bandes herbeuses le long des chemins est un complément discret pour maintenir les aspects paysagers anciens.

Dans la vallée de l'Attert, bien avant la fusion des communes, l'idée est que la participation des hommes est nécessaire pour la bonne application des règlements. Il faut relire une brochure (Culot et al., 1975) qui veut rappeler aux habitants « qu'il aura fallu cent générations de paysans et d'artisans pour créer le paysage et l'architecture de nos villages, mais qu'il n'en faudra peut-être que trois ou quatre pour les dévaster... Puisse-t-elle vous aider (la brochure) à vous faire sentir que le paysage est le visage d'un pays et que vous en êtes responsables, individuellement et collectivement ? ».

## **6. Conclusion**

Le paysage du Parc naturel de la Vallée de l'Attert n'est et ne sera pas figé. Au niveau de l'apparence, très peu d'éléments paysagers et encore moins de structures paysagères sont conservés du passé si bien que la recherche de paysages reliques est vaine en dehors des massifs forestiers et du cœur des villages. Par contre, les données du milieu physique continuent à orienter les utilisations du sol même si quelques nouvelles constructions négligent celles-ci avec des conséquences fâcheuses pour l'intégrité du paysage. Mais cette conformité au cadre physique héritée du passé doit s'adapter aux pressions économiques, celles issues de la mondialisation de l'agriculture et celles plus proches de la pression immobilière causée par la proximité du Grand-Duché de

Luxembourg. Toutefois, l'identité paysagère de la Vallée persiste : d'abord par le contraste avec l'Ardenne forestière, puis par l'alternance de bois, de prairies et de cultures selon les pentes et la nature du sol, enfin par les noyaux anciens de ses villages-rues, rues constituées de façon discontinue par des séries de maisons jointives.

Le statut de parc naturel n'a pas le but de tout figer ou de revenir à une situation passée mais plutôt de conduire le développement du territoire vers de meilleurs arbitrages entre les fonctions économiques, environnementales et sociales, dont le paysage qui est perçu aujourd'hui comme un enjeu important avec l'instauration des chartes paysagères. C'est alors d'une autre conformité que l'on parle, celle que les agriculteurs et habitants définissent. Néanmoins, nous pensons, que l'éclairage par des spécialistes du paysage sur les systèmes producteurs, comme Marc Antrop le fait si bien, devrait accompagner cette démarche si l'on veut s'inscrire dans une gestion soutenable des paysages. Il est temps de comprendre les hommes et leurs paysages, le rural et son paysage.

## **Bibliographie**

- Antrop, M., 1998. Landscape change: Plan or chaos? *Landscape and Urban Planning*, 41, 155-161.
- Antrop, M., 2006. Sustainable landscapes: contradiction, fiction or utopia? *Landscape and urban planning*, 75, 187-197.
- Berque, A., 1984. Paysage empreinte, paysage mémoire, Eléments de problématique pour une géographie culturelle : la production du milieu. *L'Espace géographique*, 13 (1), 33-34.
- Christians, Ch., 1983. Evaluation et perception des paysages ruraux face à leur sauvegarde. *Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie*, 27, 133-154.
- Christians, Ch., 1996. Les paysages ruraux wallons jusqu'au milieu du XXe siècle. Les tendances lourdes. *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 16-17, 13-24.
- Christians, Ch., 1998. Le paysage rural comme Patrimoine. Gestion et réaffectation du patrimoine rural. In Actes du Colloque du 22 novembre 1996, Série Monuments et Sites, DGATLP, Namur, 6, pp. 35-40.
- Christians, Ch., 1998. *Les paysages du parc naturel de la Vallée de l'Attert*, Inédit.
- Cosgrove, D., 2002. Landscape and the European sense of sight-eyeing nature. In Anderson, K., Domosh, M., Pile, S., Thrift, N. (Eds), *Handbook of Cultural Geography*, Sage Publications, London, pp. 249-268.
- Culot, Ph., Fellin, A., Feltz, C., s.d. (1975). *Une vallée, l'Attert*, Centre d'Animation Globale du Sud-Luxembourg, Crédit Communal de Belgique.
- Feltz, C. 1992. Le schéma de structure, nouvel outil pour gérer la transformation

des paysages menacés par le boisement de la zone agricole, en Ardenne et Lorraine belges. In *Evolution agricole et paysage rural*, Ruralité-Environnement-Développement, Attart, 50-64.

Neuray, G., 1973. *Aménagement agricole, touristique et immobilier de la Vallée de l'Attart*, inédit.

Neuray, G., 1982. *Des paysages. Pour qui ? Pour Quoi ? Comment ?* Presses agronomiques de Gembloux, Gembloux.

Nickers, M., 2008. *Projet de plan de gestion du Parc naturel de la Vallée de l'Attart*, inédit.

Noirfalize, A., 1970. Sauvegarde et traitement du paysage. In *C.R. Congrès sur la protection de la nature*, Anvers, Stend, I-11.

Petter, M., André, P., Giot-Wirgot, P., 1997. *Sectorisation et Système d'information géographique pour une gestion environnementale globale, intégrée d'un Parc naturel, Projet Life-Parc naturel d'Attart*, Attart, 6 Tomes.

Planchat-Hery, C., 2008, Farmers, a disadvantage group into the participatory process? study cases of French and Belgian rural landscape projects. In *The Permanent European Conference for the Study of the Rural Landscape - 23rd Session, Landscape, Identities and Development*, Lisbon and Óbidos, Portugal.

Schmitz, S., 2001. La recherche de l'environnement pertinent, contribution à une géographie du sensible. *L'Espace géographique*, 30 (4), 321-332.

Schmitz, S. 2003. De nouveaux entrelacs territoriaux, Globalisation et diversification des modes d'habiter. In Lask, T. (Ed.), *Les constructions sociales de l'espace, Les territoires de l'anthropologie de la communication*. Liège : Les Editions de l'Université de Liège., 43-51.

Schmitz, S., 2004. Le paysage invisible. In Puech, D., Rivière-Honegger, A. (Ed.), *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ?*, Montpellier : Publications de l'Université Paul Valéry, 27-33.

Van Eetvelde, V., Antrop, M., 2005. The significance of landscape relic zones in relation to soil conditions, settlement pattern and territories in Flanders. *Landscape and Urban Planning*, 70, 127-141.

*A paraître dans le Livre d'hommage au Professeur Marc Antrop, Professeur émérite de l'Université de Gand 2009*